

PRINCIPE GÉNÉRAL

L'élève en tant que personne est au centre des dispositifs mis en œuvre au lycée Sainte Marie du Port.

Nos actions visent à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et humaine pour son insertion professionnelle et sociale.

« À chacun son parcours de réussite »

Au lycée Sainte Marie du Port, la réussite de l'élève c'est :

- 1. valider son parcours de formation par l'obtention d'un diplôme,*
- 2. se connaître, se construire, s'épanouir,*
- 3. bâtir progressivement son projet,*
- 4. trouver sa place de citoyen.*

Notre nouvelle utilisation du temps scolaire s'inscrit dans cette définition et y concourt par la diversité de ses dispositifs pédagogiques et éducatifs.

Pour t'aider dans tes apprentissages, le lycée Sainte Marie du Port a réorganisé le temps scolaire. La durée des cours a été ramenée à 45 minutes au lieu de 55 minutes. Pour y parvenir, nous avons cherché à rationaliser les emplois du temps traditionnels. Les enseignants ont développé une pédagogie adaptée permettant à chaque élève de suivre un parcours différencié en respectant les instructions et les programmes officiels du Ministère de l'Éducation Nationale et en ayant l'accord du Rectorat de Nantes pour ces aménagements.

En plus des enseignements en classe dans chaque matière, tu pourras ainsi accéder aux dispositifs suivants :

- 1. des SCM (Séances à Choix Multiples) scolaire**
- 2. des SCM projets pédagogiques**
- 3. des SCM ouverture**
- 4. des SCM CDI**
- 5. des études silencieuses**

Avant de faire tes choix apprend à connaître chacun de ces dispositifs.

LES SCM SUIVI DES COURS

⇒ **C'est quoi ?**

- Les professeurs de ta classe te retrouvent en dehors des cours pour répondre à tes questions lorsque tu as des difficultés à maîtriser une notion, un aspect du chapitre, un exercice...
- Ils peuvent aussi revenir sur une notion difficile pour apporter de nouvelles explications.
- Ils peuvent proposer un approfondissement des cours pour les élèves qui les maîtrisent et qui souhaitent aller plus loin.

EN RÉSUMÉ : par les SCM suivi des cours tu peux obtenir un soutien ou rechercher l'excellence.

⇒ **C'est quand ?**

- Chaque lundi de 15h35 à 16h20 et de 16h20 à 17h05.

⇒ **Comment puis-je connaître les propositions des enseignants et m'y inscrire ?**

- Pour gérer l'ensemble des dispositifs liés à notre nouvelle utilisation du temps scolaire, le lycée a créé un logiciel du nom de « Albop ».
- Tu peux y accéder à partir des ordinateurs mis à ta disposition dans le lycée ou de chez toi si tu es équipé d'un ordinateur et d'une connexion sur Internet. Tu devras alors télécharger gratuitement et légalement le logiciel « mozilla » à

l'adresse suivante : <http://www.mozilla-europe.org/fr:products/firefox/> .
Tu peux aussi emprunter au CDI le CD d'installation de ce logiciel. Il te suffit de le demander à M. Gendreau, documentaliste.

- Les enseignants de ta classe auront saisi, au plus tard, une semaine avant le déroulement de la SCM suivi des cours leurs propositions. **Tu auras alors jusqu'au mercredi pour t'inscrire.**
- Si tu rencontres un problème n'hésite pas à le signaler à ton professeur, ton professeur principal ou au cadre d'éducation (M. Barreteau, entrée du bâtiment B).
- Le lundi matin, jour de la SCM suivi des cours, tu prendras connaissance de la salle affectée en regardant le tableau d'affichage situé dans le hall d'entrée du bâtiment B.

EN RÉSUMÉ :

1. **Lundi** : les professeurs de ta classe ont saisi leurs propositions de SCM.
2. Tu as jusqu'au **mercredi soir** dernier délai pour t'inscrire sur Albop aux propositions de SCM.
3. **Lundi matin**, le jour du déroulement des SCM, tu prends connaissance de la ou des salles affectées et tu la ou les reportes sur la grille SCM que tu trouveras à la fin de ce guide.
4. Tu participes à la SCM. L'enseignant vérifie la liste des présences.

Tu dois donc apprendre à anticiper. Ton cahier de texte et la grille SCM peuvent t'y aider en reportant les inscriptions que tu auras faites sur « Albop »

⇒ **Est-ce que je peux demander à mes professeurs de revoir un point particulier du cours ou lui demander d'approfondir une notion ?**

- Les SCM suivi de cours ont été créées pour permettre aux élèves de trouver des réponses à leurs questions. Il te suffit d'en faire la demande auprès de ton enseignant. Tu peux aussi utiliser la rubrique « boîte à idées » du logiciel Albop en suivant les indications portées à l'écran. Ta question doit être rédigée dans un français correct. Les enseignants prennent régulièrement connaissance des demandes des élèves.

EN RÉSUMÉ : les SCM suivi des cours ne seront efficaces que si les élèves expriment leurs questions. L'enseignant aura alors les éléments pour orienter ses propositions d'aide ou d'excellence.

⇒ **Suis-je obligé de m'inscrire aux SCM suivi des cours ?**

- Oui pour trois raisons
 - Le temps des SCM suivi des cours est un temps scolaire puisqu'il provient de la diminution des séances de cours de 55 minutes à 45 minutes.
 - Ces SCM te permettent de trouver au sein du lycée tout l'accompagnement pour que tu mettes en valeur tes compétences.
 - La maîtrise des chapitres vus en cours est la base sur laquelle tu pourras construire ton parcours de formation et réussir les devoirs de l'année et les différents examens ou concours qui t'attendent.

LES SCM PROJETS PÉDAGOGIQUES

⇒ **C'est quoi ?**

- Les professeurs de seconde générale des différentes matières proposent aux élèves des projets disciplinaires ou pluridisciplinaires en lien direct avec les programmes scolaires.

- ⇒ **C'est quand ?**
- Ces séances se déroulent chaque mardi de 15h35 à 16h20 et de 16h20 à 17h05.
- ⇒ **Comment puis-je connaître les propositions des enseignants et m'y inscrire ?**
- Il te suffit de suivre la même procédure que celle décrite pour les SCM suivis des cours et consulter le logiciel « Albop »
 - **Attention !**
 - Une inscription à un projet pédagogique t'engage pour la totalité de sa durée donc pour toutes les séances qui la composent. Généralement un projet s'étale sur les périodes de vacances à vacances c'est-à-dire entre 5 et 7 semaines. Tu trouveras ces informations sur « Albop » en cliquant sur le titre du projet pédagogique.
 - À chaque séance, le professeur vérifiera la liste des présences.
- ⇒ **À quoi ces SCM projets pédagogiques me servent-elles ?**
- Elles visent à consolider et développer tes compétences et les savoirs dans une dynamique de projet.
 - On ne maîtrise bien un savoir que lorsque l'on est capable de l'utiliser.
 - Dans un cadre différent des cours, tu es ainsi amené à t'approprier les contenus des différentes matières et à les mettre en relation.
 - Ta capacité à travailler en équipe est aussi une dimension essentielle de ce dispositif.
- ⇒ **Est-ce-que je suis obligé de m'inscrire aux SCM projets pédagogiques ?**
- Nous pouvons que fortement t'inciter à t'y inscrire pour les raisons présentées ci-dessus.
 - Dans tous les cas, tu es astreint à rester dans l'établissement, tu devras donc aller : soit en étude silencieuse dans la salle du bâtiment B affectée à cet effet, soit dans une SCM aide au travail personnel. Il faut donc que tu penses à t'inscrire préalablement sur Albop.
- ⇒ **Ces projets sont-ils évalués ?**
- Oui, mais la forme de cette évaluation reste à la liberté de l'enseignant. Ce peut être une appréciation sur ton dynamisme, sur les qualités que tu auras mises en œuvre, sur ta volonté de progresser... Dans ce cas, cette appréciation sera reportée sur le bulletin trimestriel dans la rubrique « projet pédagogique ». L'enseignant peut également décider de t'attribuer une note en s'appuyant sur les critères ci-dessus ou en te faisant faire un exercice ou un devoir. Elle sera alors jointe aux notes obtenues au cours du trimestre dans la ou les matières concernées et donc entrera dans ta moyenne.

EN RÉSUMÉ : ta capacité à conduire et à participer à des projets est aujourd'hui la compétence à développer pour une insertion réussie dans l'enseignement supérieur puis dans le monde du travail.

LES SCM OUVERTURE

- ⇒ **C'est quoi ?**
- Le lycée est actuellement le partenaire d'une trentaine d'associations du secteur sablais.
 - Nous souhaitons par ces ateliers te permettre de découvrir de nouveaux champs d'activités, de mettre en valeur de nouvelles compétences et surtout d'être pour toi le lycée où sont reconnues toutes les intelligences.

- Les SCM ouverture touchent des domaines très variés comme les domaines artistiques et culturels (théâtre, danse contemporaine, les arts du cirque, atelier d'écriture, sculpture...), sportifs (escrime, les échecs, le karaté, le volley, rugby...), et de la formation humaine et citoyenne (club UNICEF, lire et faire lire,...).
- Cet éventail reste ouvert. Chaque élève ou adulte a la possibilité de faire une proposition d'activité en s'adressant à Mme Mahy, 1^{er} étage du bâtiment A. Elle est responsable de ce dispositif et des relations avec les associations.

⇒ **C'est payant ?**

- Ces SCM sont gratuites. C'est le lycée qui prend en charge le coût de ces propositions. Nous cherchons ainsi à offrir à tous les mêmes propositions d'activité.

⇒ **C'est quand ?**

- Le jeudi des semaines impaires de 15h35 à 16h20 et de 16h20 à 17h05. Pour connaître les semaines impaires reporte-toi au calendrier des devoirs.

⇒ **Comment puis-je connaître les propositions d'ouverture et m'y inscrire ?**

- Mme Mahy te proposera au cours du mois de septembre un forum des propositions SCM ouverture. Tu pourras alors rencontrer les intervenants extérieurs, t'informer. Puis tu auras la possibilité de découvrir l'activité au cours de deux séances d'essai. À l'issue, si cela t'intéresse, tu pourras t'inscrire pour l'année scolaire. Tu auras alors l'obligation d'être présent à chaque séance.

⇒ **Suis-je obligé de m'inscrire aux SCM ouverture ?**

- Non. Dans ce cas, tu as obligation de rester dans l'établissement jusqu'à 17h05 comme tes camarades. Plusieurs activités te sont alors proposées :
 - Les SCM aide au travail personnel. Des enseignants de seconde générale et technologique peuvent te proposer des séances de 45 minutes d'aide au travail personnel dans leur matière. Pour les connaître consulte Albop selon la procédure décrite ci-dessus. Tu dois alors t'inscrire en suivant le calendrier déjà présenté.
 - Tu peux également aller en étude silencieuse dans la salle du bâtiment affectée à cet effet. Pour y accéder sur les créneaux 15h35-17h05 du jeudi en semaine impaire, tu dois t'être préalablement inscrit.

LE CDI

En dehors des temps de cours et des temps SCM, l'accès au CDI reste libre. Si tu as une heure d'étude, tu peux demander au surveillant d'y accéder.

Il te sera alors possible d'effectuer des recherches documentaires à partir des ressources papiers du lycée ou d'Internet. Douze postes informatiques sont à la disposition des élèves. Tu peux également consulter les périodiques et magazines placés sur les présentoirs.

Dans l'espace CDI, tu disposes d'un pôle orientation avec une documentation régulièrement mise à jour. Le documentaliste et Mme Spina sont à ta disposition pour t'aider dans tes recherches.

⇒ **Puis-je avoir accès au CDI sur les temps de SCM ?**

- Pour pouvoir accéder au CDI, tu ne dois pas être préalablement inscrit à une SCM suivi des cours, une SCM projet pédagogique ou à une SCM ouverture.
- Il te faudra préalablement t'inscrire sur Albop dans la limite des places disponibles avant le mercredi soir qui précède la semaine de ta venue au CDI.
- Cet accès est limité à une séance de 45 minutes par semaine sur les créneaux de fin d'après midi (lundi, mardi et jeudi en semaine impaire).